

Entreprise du patrimoine vivant

Le savoir-faire normand

Lors de sa séance plénière du lundi 3 avril, le Conseil régional a mis en place un plan de valorisation des cinquante entreprises labellisées « EPV ». Mais quelles sont vraiment ces entreprises du patrimoine vivant ? Que font-elles ? Quels sont les critères qui lui valent cette distinction ? Le point à travers l'exemple des quatre PME cachoises.

La question a été évoquée par les conseillers régionaux lors de la dernière réunion des élus de la collectivité territoriale. Elle a été présentée par Sophie Gauvin, première vice-présidente de la Région. La Normandie a été reconnue comme territoire pilote au niveau national pour la valorisation des entreprises du patrimoine vivant (EPV). Le label EPV est une marque de reconnaissance attribuée par l'État. Il distingue des entreprises françaises au savoir-faire rare, renommé ou ancestral, alliant maîtrise des techniques traditionnelles et/ou haute technicité.

Dans la région, ces entreprises labellisées emploient 4.800 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de 750 millions d'euros. Un tiers d'entre elles ont été créées avant 1900. Une immense majorité, quasiment neuf sur dix, comptent moins de cinquante salariés. 38 % sont des exportatrices aguerries, certaines font la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export. La France abrite environ 1.400 EPV et une entreprise sur trois est garante d'un ou de métiers d'art.

Le plan d'action entériné par la Région prévoit le développement de circuits de tourisme d'affaire : visite d'entreprises, création de

boutiques d'usine, etc. Il a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la mise en place de formation adaptée afin de favoriser la transmission des compétences. Il s'agit également de mettre en

place des portages à l'export et de favoriser la présence des PME dans des Salons nationaux et internationaux. Les responsables souhaitent s'inspirer de l'enseignement italienne Eataly qui est à la fois : supermar-

ché, lieu de production, restaurant et centre culturel. Parmi les cinquante entreprises normandes labellisées, quatre sont cachoises. Nous vous proposons de les découvrir dans notre dossier.

Toujours du lin grâce à Dehondt

La persévérance de Guy Dehondt, PDG de la PME gravenchonnoise éponyme, a peut-être permis la sauvegarde de la culture du lin en Pays de Caux. Entreprise familiale depuis cinq générations, elle détient le label EPV depuis 11 ans.



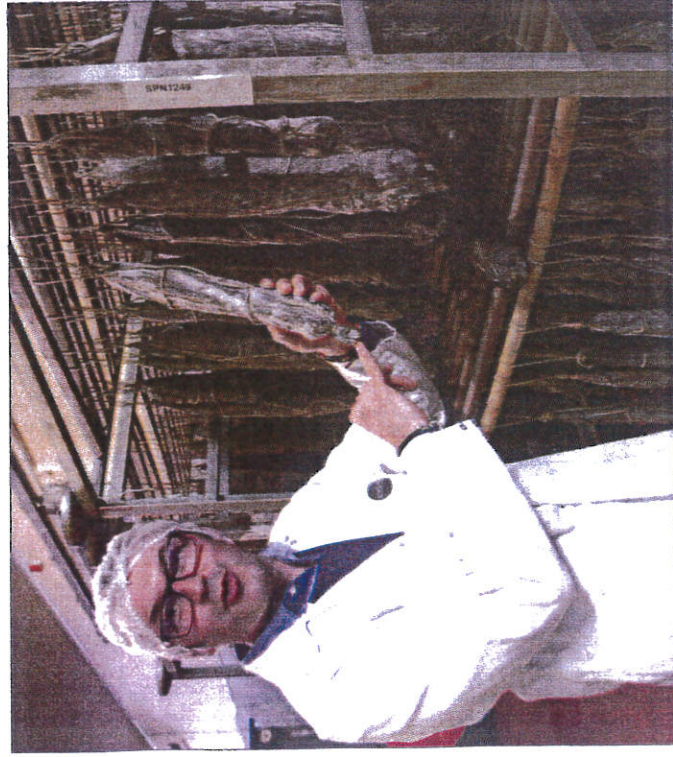
Guy Dehondt dans l'atelier de l'usine à Notre-Dame-de-Gravenchon

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), l'entreprise Dehondt Technologies le connaît bien. Installée à Notre-Dame-de-Gravenchon, la PME cachoise de conception, fabrication et commercialisation d'équipements pour la récolte et la transformation du lin a été l'une des premières à être labellisée. C'était en novembre 2006. Elle devait obtenir cette année son renouvellement pour la seconde fois. C'est la seule entreprise française à produire des machines à lin. Elles étaient une quinzaine dans les années soixante-dix. Avec Dehondt, deux constructeurs belges font partie des trois constructeurs de référence au niveau mondial.

« Le label EPV est une marque de reconnaissance attribuée par l'État pour les entreprises françaises au savoir-faire rare, renommé ou ancestral, pour ne pas les laisser mourir ou partir à l'étranger. Ce qui nous va particulièrement bien, raconte Guy Dehondt, PDG de Dehondt Technologies. Notre entreprise familiale – depuis cinq générations – bénéficie de plus d'un demi-siècle d'innovation de machines au service du lin. Au départ, mon arrière arrière grand-père, qui était un Belge négociant en lin, s'est installé en Pays de Caux après avoir suivi le roi des Belges en exil à Sainte-Adresse pendant la Première guerre mondiale. Avec ses fils, il a créé un atelier de tissage à Cras-

■ M.D.

Salaisons Roches Blanches Saucisson artisanal et local



Avec son frère Stéphane, Thierry Malandain défend une production de saucisson artisanale, issue de l'agriculture locale

On ne présente plus les salaisons Roches-Blanches. Fondée en 1949, l'entreprise familiale emploie 48 salariés sur son site de Cany-Barville et produit chaque année 1.000 tonnes de saucisses et saucissons secs. Elle collectionne les marques, labels, référentiels et autres certifications : Agriculture Biologique, Label Rouge, Gourmandie, IFS/BRC (pour la sécurité alimentaire) ou encore Fabrication artisanale.

En janvier de l'année dernière, elle s'est vue labelliser Entreprise du patrimoine vivant (EPV) avec la réception d'une lettre signée par le Ministre de l'économie et des finances de l'époque, Emmanuel Macron.

« C'est passé comme une lettre à la poste »

Issus de la quatrième génération de dirigeants à la tête des Roches Blanches, les frères Thierry et Stéphane Malandain voient dans ce nouveau label la reconnaissance d'un savoir-faire artisanal. « Il s'agit d'une démarche très intéressante qui a nécessité un contrôle qualité du processus de fabrication, confie Thierry

L'inventeur de la balle ronde

Guy Dehondt est d'ailleurs l'inventeur du conditionnement de la fibre longue en balle ronde. Il a persévéré dans son idée quand bien même ses concurrents trouvaient l'idée étrange. « Ils disaient qu'ils ne voulaient pas supprimer des postes de salariés. Mais si Guy Dehondt n'avait pas suivi son instinct, les coûts auraient amené les agriculteurs à cesser plus tard l'exploitation du lien. D'ailleurs les chinois ont vite compris qu'ils allaient gagner en qualité et en rentabilité en utilisant les balles rondes. Aujourd'hui, 100 % des tisseurs utilisent la fibre longue en balles rondes », confie Édouard Philippe.

Ce dernier est responsable de Dehondt composites, la filiale créée pour être plus lisible sur l'activité de transformation et de commercialisation de renforts

et semi-produits pour matériaux composites à partir de fibres de lin. L'entreprise étudie depuis dix ans les propriétés mécaniques particulières de la fibre de lin technique produit en Pays de Caux, qui ne sont pas les mêmes que pour le lin textile. « L'objectif n'est pas de nous détourner des machines pour le lin, mais au contraire d'augmenter les capacités de production de lin grâce à cette nouvelle filière, pour continuer à vendre nos machines », précise Guy Dehondt. Aujourd'hui 90 % du marché mondial de lin part en Chine ou en Inde pour y être transformé. Le lin technique est un nouveau débouché pour les agriculteurs de la région.

200 machines par an

Dehondt Technologies produit 200 machines par an. 30 % sont vendues à l'export, essentiellement dans les Pays de l'Est. « Innover permet d'être au-dessus de la mêlée. Ce qui nous a aussi sauvés certaines années ou nous exportions jusqu'à 70 à 80 % de notre production », conclut le PDG. Le label EPV, connu à l'étranger, sert également la notoriété de Dehondt à l'international.

Dehondt est aujourd'hui intégré dans un groupe de travail de la direction générale des entreprises, mené par les Tricots Saint-James, sur la transmission du savoir-faire.

■ CÉDRIC THOMIRE